

—Qu'est-ce donc encore ? parlez.
—Il se jette aux pieds de Mme X...
—Bah ! alors elle est furieuse, elle le chasse ?
—Elle sourit.
—Oh !
—Il lui prend la main.
—Fichtre !
—Il l'embrasse...

Cette révélation inattendue produit sur le sectateur du magnétisme l'effet ménagé par les deux mystificateurs. M. Argot prend son chapeau et dégringole l'escalier. Il court chez lui à toutes jambes. Son commis était dans la boutique. Sans même lui adresser un mot de reproche, il tombe sur lui à coups de poing. L'autre, croyant que le patron est pris d'aliénation mentale, se défend, avec les mêmes armes. Les employés séparent les combattants. Les agents arrivent au bruit de la lutte. On entraîne l'assaillant chez le commissaire de police du quartier, qui dresse procès-verbal.

Il va sans dire que, le soir même M. Argot apprenant de quelle fumisterie il avait été victime se jeta aux pieds de sa femme qui lui accordait généreusement le pardon demandé.

Mais le commis battu n'a pas pardonné, lui, et M. Argot comparait sous la prévention de coups et blessures, devant le 11e chambre correctionnelle, qui l'a condamné à 100 francs d'amende.

Maladroît !

Un jour, me dit le maire ne X... un couple montait avec émotion l'escalier de ma mairie. Le futur, à un tournant mis le pied par mégarde sur la robe de sa futur. Celle-ci se retourne et ne peut retenir cette exclamation :

—Maladroît !
Le jeune homme s'inclina, et on continua de monter. Quand on fut en ma présence, quand j'eus ouvert le code et dit de ma voix la plus profonde, la plus persuasive :

—F... consentez-vous à prendre pour femme Jeanne-Marquerite A.... ici présente ?

—Pas si maladroît ! répondit le futur passé.

Vous comprenez l'effet, le tumulte, le coup de théâtre ; les mamans s'évanouissaient, les pères se montraient les poléms. Moi-même, j'étais fort ému indigné comme magistrat, affecté comme père de famille. Je fermais mon code, et appelant les deux jeunes gens avec leurs parents et leurs témoins dans mon cabinet, j'essayai d'arranger l'affaire. Impossible ; il aimait mieux rester garçon. Ne pouvant le convaincre, je m'occupai de sauvegarder l'amour propre de la jeune fille, à qui je reprochai sa maladresse. Elle avait envie de pleurer, ce qui la forçait à sourire. Il fut convenu que pour rétablir un peu de convenance dans cette incartade, je recommencerais la cérémonie et que cette fois la jeune fille refuserait le jeune homme.

J'étais enchanté de cette solution. La noce, en effet, revint devant mon écharpe ; je rouvris mon code et renouvelant la questions d'usage :

F... consentez-vous à prendre pour femme Mlle A.... ici présente ?

Cette fois le futur, comme c'était convenu, sourit gracieusement et répondit :

—Oui.
Vint le tour de la jeune fille. Elle devait répondre non. Je lui demandai si elle consentait à prendre F..... pour mari.

—Oui répondit elle d'une voix tendre. Tout le monde était ahuri, et je l'étais autant que tout le monde ; mais mon ahurissement même me fit prononcer machinalement, les paroles sacramentelles :

—Au nom de la loi, vous êtes unis ! F...., vexé, retrouva la parole :

—C'est triché ! s'écria-t-il ; ce n'est pas ce qui a été convenu, ce ne peut être sérieux.

Je fermai vivement mon code, et d'une voix imposante :

—Tout est sérieux, monsieur, on ne triche pas et apprenez à ne pas tricher dans votre ménage !

Après tout, ce brave garçon aimait la fine jeune fille ; il voulut bien oublier que son amour propre avait subi un affront public.

—Tâchez de n'être plus maladroît, lui dis-je, dans vos rapports avec votre femme ; car si elle est vive, vous voyez qu'elle n'est pas maladroîte.

Il comprit la leçon ; la noce fut gai et le mariage très heureux. Ils eurent beaucoup d'enfants, ce qui prouve bien qu'ils n'eurent pas à se convaincre mutuellement de maladresses.

ROUITS ULBACH.



LE CANARD paraît tous les samedis. L'abonnement est de 50 centins par année, invariablement payable d'avance. On ne prend pas d'abonnement pour moins d'un an. Nous le vendons aux agents huit centins la douzaine, payable tous mois.

Annances : Première insertion, 10 centins par ligne ; chaque insertion subséquente, cinq centins par ligne. Conditions spéciales pour les annonces à long terme.

Adressez toutes communications et toutes remises d'argent.

LE CANARD,
Boite 1427, Montréal.

LE CANARD

MONTREAL, 22 Novembre 1884.

CHRONIQUE DU REGNE

D'Anselme Ier dit le Pieu

L'Inquisition à Montréal. Sir John et Dansereau à la question.

En 1884 Anselme Ier établit l'inquisition dans le Bas-Canada. Il rendit contre les francs-maçons, les libéraux et les catholiques libéraux une loi pour les châtier d'une manière proportionnée à leurs crimes. Si la crainte du supplice ramenait quelques uns à l'unité de la foi, ils étaient renfermés dans une prison perpétuelle. Les séances du tribunal du grand inquisiteur, Charles Thibault, se tenaient à huis clos dans le sous-basement de l'imprimerie de l'*Etendard*, sur la ruelle des Fortifications. L'accusé ne pouvait voir la figure de ses juges qui portaient d'épaisses oogoules noires. Le tortionnaire était toujours présent pendant les séances du Saint Office. L'inquisition châtiât les crimes politiques comme les hérésies.

Les inquisiteurs étaient au nombre de trois. Leur pouvoir était aussi illimité et aussi absolu que la débauche et la terreur par laquelle se maintenait le gouvernement oligarchique d'Anselme Ier. Il avait le droit de vie et de mort sur tous les citoyens, aristocrates ou plébiens. Malheur au Canadien assez audacieux pour murmurer contre l'oppression sous laquelle il gémissait ! malheur à l'étranger assez imprudent pour froncer ou blâmer le gouvernement du Roy !

L'inquisition avait des familiers, des sbires et des espions partout ; pour elle les murs avaient des yeux et des oreilles, tout lui était rapporté. La mort seule vengeait l'injure faite au pouvoir, et les cadavres trouvés dans le St Laurent ou suspendus aux fourches patibulaires du chemin Papineau, annonçaient en même temps au peuple l'offense et le châtiement, terribles épouvantails qui comprimaient la plainte et la commisération ; car la pitié même était criminelle aux yeux des inquisiteurs. Une des premières victimes de l'inquisition fut Sir John A. Macdonald. Il avait été traduit devant le tribunal sous la prévention d'avoir protégé les Orangistes et maltraité les catholiques du Bas-Canada en refusant un portefeuille de ministre à un sénateur catholique.

Sir John protesta vainement de son innocence. Pour le faire entrer dans la voie des aveux le Saint Office décida qu'il serait soumis à la question ordinaire et extraordinaire. Il fut introduit dans une salle basse et mal éclairée située au-dessus de la tour de l'*Etendard*. Là, les tortionnaires l'attendaient avec tous les instruments de supplice. Le grand inquisiteur par un raffinement de cruauté digne de Torquemada et de Pierre d'Arbus, lui appliqua la question au moyen de l'eau.

Les bourreaux étendirent Sir John sur une espèce de chevalet de bois, en forme de gouttière, propre à recevoir le corps d'un homme, sans autre fond qu'un bâton qui le traversait et sur lequel le corps en tombant en arrière se courbait par l'effet du mécanisme du chevalet, et prenait une position telle que les pieds se trouvaient plus hauts que la tête. La respiration de la victime devint très pénible. Sir John éprouvait les douleurs les plus vives dans tous les membres par l'effet de la pression des cordes, dont les tours pénétraient dans ses chairs et faisaient jaillir le sang. C'est dans cette cruelle position que les bourreaux introduisirent dans la bouche du malheureux une chaussette mouillée de Thibault dont une partie lui couvrait les narines. On lui versa ensuite de l'eau dans le bouche et dans le nez et on le fit filtrer avec tant de lenteur à travers le tissu odoriférant de la chaussette qu'il ne lui fallut pas moins d'une heure pour qu'il en eut avalé un demi-gallon, quoiqu'elle descendit sans interruption. La victime se tordant dans des convulsions atroces dut enfin donner les aveux qu'on exigeait d'elle. L'inquisition fit grâce de la vie à Sir John, mais elle le condamna à passer le reste de ses jours dans un *in-pace*, espèce de puits humide et mephitique pratiquée dans la cave de l'*Etendard*.

Les amis intimes de Sir John peuvent se faire une idée des souffrances horribles qu'il éprouva en avalant l'eau malgré lui. Ses bourreaux avaient poussé la cruauté jusqu'à rire de son supplice, en lui disant qu'il dégustait un trucidocococoktail.

Le procès suivant qui fut instruit devant le Saint Office, a été celui de M. A. Dansereau, accusé d'hérésie à premier degré et de conspiration contre l'état.

Pendant son interrogatoire il montra trop de réticence au sujet des \$15,000 qu'il avait reçus du gouvernement de Québec. Pour lui arracher des aveux complets le Saint Office dut recourir à la question. Le supplice choisi fut celui du brodequin.

La question avec le brodequin-lui fut appliqué à la manière ordinaire, c'est-à-dire avec quatre petits ais forts et épais, dont deux se plaçaient chacun à la partie extérieure de la jambe droite et de la jambe gauche et les deux autres entre les deux jambes. On liait ensuite tout cet appareil avec de bonnes cordes, puis l'on prenait des coins de fer ou de bois, que l'on introduisait, de force, à coups de maillet, entre les deux ais qui séparaient les jambes de manière à opérer une pression si puissante et si terrible qu'elle faisait éclater les os.

Lorsque le bourreau commença son œuvre, le patient ne voulut pas parler. A l'insertion du premier coin, la figure de M. Dansereau se contracta dans un effroyable rictus.

Le grand inquisiteur Thibault, assisté par ses deux collègues Bellerose et du Montigny, surveillaient le supplice et notaient les paroles de la victime. Le docteur Gaboury, médecin ordinaire du Saint Office, était de temps en temps le poulx du supplicié pour s'assurer s'il pouvait endurer une plus forte torture.

Au deuxième coin la victime dit à ses bourreaux qu'il allait commencer sa confession. Ses paroles consignées au procès-verbal de la séance étaient les suivantes :

—Je va s vous dire toute la vérité. J'ai reçu \$15,000. J'ai acheté des volumes pour \$10,000.

Question. Vous avez payé moins que cela. Dites nous la somme exacte.

Réponse. J'en ai acheté pour \$10,000.

Le bourreau donne un coup de maillet sur le coin qui s'enfonça de deux pouces et arrache un cri de douleur aigu au patient.

Question. Voulez vous dire la vérité ?

Réponse. Je l'ai dite.

Le bourreau enfonce le troisième coin.

Question. Allez-vous répondre ?

Réponse. Oui, aie ! aie ! aie ! Je n'ai payé que \$5,000.

Le grand inquisiteur est satisfait de cette réponse et ordonne que l'on délie la victime.

Anselme Ier, faisant preuve de mansuétude, a condamné le coupable à vingt années de *carcere duro*.

Le diable et la botte percée

Il y a des légendes fort curieuses sur l'œuvre du diable dans les vieux châteaux.

Les crimes les vengeances, la cupidité de maint seigneur féodal ont donné naissance à ces contes d'interventions surnaturelles, qui se sont perpétués jusqu'à notre époque.

Or, veut-on savoir ce qui advint un jour entre "monseigneur" Satan et le sir Arthur de Montfort, dans le manoir de ce nom, en Bourgogne ?

C'était un des plus beaux châteaux de la contrée. Par une sombre nuit d'automne, le pont levis s'abaissa devant sir Arthur qui revenait de Dijon, où le duc de Bourgogne tenait alors sa cour.

Il était pâle, agité. L'orgie et la débauche avaient déjà flétri son visage, bien qu'il n'eût que vingt-cinq ans à peine.

En très peu de temps il avait dissipé l'immense fortune des Montfort, et dans une partie de dés il venait de perdre jusqu'au donjon de ses pères, avec le caveau funéraire et le mausolée qui renfermait leurs cendres.

A l'heure nocturne où il entra, les somptueux appartements qu'il parcourait n'étaient plus à lui. Le lendemain, sans doute, on viendrait l'en chasser.

Retiré dans sa chambre à coucher, il s'abandonna au plus grand désespoir, s'arrachant les cheveux et maudissant le ciel.

—Oh ! de l'or ! de l'or ! s'écriait-il. Qui m'en donnera pour me sauver ?

* * *

Arthur se souvint alors d'avoir maintes fois entendu vanter par ses compagnons de débauche, l'efficacité des puissances infernales.

—Pour avoir de l'or, continua-t-il je vendrais mon âme à Satan !

Et il l'appela.

A l'instant même un terrible "escliste," accompagné d'un "espoëntable" coup de tonnerre, ébranla le château jusque dans ses fondements.

—Me voici, fit une voix aussi sonore que métallique. Adonc, que me veux-tu ?

Le prince, des enfers était devant Arthur, et l'interpellait dans le langage de l'époque.

Le jeune Montfort ne trembla qu'un instant. Sa détresse, la ruine et la honte qui le menaçaient, l'emportèrent aussitôt sur sa terreur, et il s'écria, regardant Satan en face :

—De l'or, seulement plein ma botte ! Et je te donne mon âme.

Ici la légende prétend que le diable se montra assez bon diable, et qu'il fit quelques remontrances fort morales au jeune dissipateur.

Moi, je n'en crois rien. Satan devait, avant tout, désirer avoir l'âme d'un chrétien, et je ne sache pas qu'il ait jamais eu l'habitude de faire de longs discours comme on en fait au sénat ou à la Chambre des députés en s'irrotant un verre d'eau sucrée.

Il devait, du reste, être très pressé et affairé à cette époque, où tant de gens l'évoquaient à tort et à travers. Il ne devait pas avoir une minute à lui.

Aussi dut-il tout de suite répondre sèchement comme un huissier rébarbatif ou un employé d'administration en fonction :

—Plein la botte ? Soit !... Mais tu vas écrire que ton âme m'appartiendra à l'instant même où j'aurai rempli ta botte ; que tu s'endras à la plus haute tour de ton château, et que tu trouveras toujours pleine. A ta mort, je réclamerai mes droits.

* * *

L'ucifer alors tira de son pourpoint à maheutre un parchemin vierge et une plume de fer "nouveau modèle." Avec la pointe de cette plume, il fit une piqûre au bras

COUACS

Timoléon a été invité trois fois de suite dans la même maison.

La première il s'est cramponné pour ne pas fumer sa pipe.

La seconde, il s'est mordu la langue de jurer.

La troisième, plus à l'aise, il a cherché à faire un compliment à la maîtresse de la maison.

—Madame je suis confus...

—De quoi donc, cher monsieur ?

—On ne voit plus que moi chez vous...

Nous ne nous en plaignons pas.

—Dîner sur dîner...

—Ne seraient-ils pas de votre goût ?

—Oh si seulement ça m'embête de penser que c'est toujours le même qui paye !

Au tribunal civil :

Un avocat cite comme une autorité, en matière de jurisprudence un docteur encore vivant.

Le président l'interrompt :

—Maître Chamillard, il ne faut jamais s'appuyer d'avis que sur des auteurs morts : les autres peuvent changer d'avis.

Jean Hiroux chez le commissaire :

—C'est vous qui avez volé cet instrument ?

—Distinguons, monsieur le commissaire, c'est lui qui m'a, ravi.

Voir l'annonce de la maison R. B. Champagne Cie.

INAUGURATION DE LA GRANDE EXPOSITION

La prochaine inauguration de l'exposition universelle de l'Industrie à la Nouvelle Orléans, à midi, le 16 Décembre, nous rappelle le tirage semi-annuel (le 17ième) de la Loterie de l'Etat de la Louisiane à la même heure, lorsque \$522,500 seront distribués parmi les heureux porteurs de billets par lots de \$150,000 à \$50.

Pour plus de détails s'adresser à M. A. Dauphin, Nouvelle Orléans, Lo.

Un joli mot d'Octave Feuillet.

Il y a quelques jours, il dînait en ville chez un de ses collègues à l'Académie française.

Après le repas, on passe au salon et, naturellement, la conversation vient à tomber sur la littérature. Un général américain se met à blâmer le genre descriptif, le maître de la maison tient pour Lamartine, une dame risque l'éloge de Delle, Octave Feuillet réclame la priorité pour Chateaubriand.

A ce moment, un grogremet se fait entendre. C'est le général américain qui marque son mécontentement. On lui demande de s'expliquer. Il fond sur l'auteur d'*Atala* avec un acharnement incompréhensible, lorsque Feuillet, l'interrompant :

—Enfin, général, vous n'empêchez pas que la description du Meschacébé, par exemple, ne soit une des choses les plus admirables qu'on puisse lire.

—Si !

—Comment ?

—Si ! Il a représenté des bisons traversant le fleuve à la nage.

—Eh bien !

—Jamais il n'y a eu de bisons dans ces parages.

Alors Feuillet, gravement :

Tant pis pour les bisons. Ce sont eux qui sont dans le tort !

Querelle conjugale :

—Tenez, monsieur, je vais vous dire ce que je pense de vous depuis le jour de notre mariage..... Vous n'êtes qu'un melon !.....

—Laissez-moi vous rappeler madame que vous êtes faites d'une de mes côtes !.....

Timoléon est témoin dans un duel.

—Messieurs, dit-il aux trois autres témoins, mon client, obligé de se battre au pistolet, me prie de vous dire qu'il n'a jamais touché une arme de sa vie. Voici ce que je propose pour égaliser les chances, et j'espère que vous n'y verrez aucun inconvénient. (Vif mouvement d'attention.) Notre adversaire se placera à trente pas de mon client, et mon client ne se placera qu'à vingt-cinq pas de son adversaire.

On cause de la débâcle d'une de ces banques qui ainsi que les roses, vivent l'espace d'un matin.

—Vous savez, dit quelqu'un, que le marquis est dans l'affaire ?

—Et il a perdu ?

—Non pas. Il a su retirer son épingle du jeu...

—Sans doute après avoir fait sa pelote !

Entre maître et domestique :

—Etes-vous devenue folle, Catherine ?... Voilà un bûton d'huile que j'ai trouvé sur mon bureau, au milieu de mes papiers...

—Ma foi, monsieur ! je ne savais pas où le mettre... ça salit tout dans ma cuisine !